

PROCÈS-VERBAL N° 2026-02 DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2026 A 18H À LA MAIRIE

Nombre de Conseillers en exercice 13 - Présents 09 - Votants 11

Les membres du conseil municipal de la commune de Nercillac, dûment convoqués le 13 février 2026, se sont réunis à 18h en session ordinaire à la mairie.

Etaient Présents : M. DUPONT Bernard, Mme GORGAS Brigitte, M. LA SOUDIERE Alain, Mme DELHOUMEAU Monique, MM. FUSEAU Alexandre, PAILLAT Franck, Mmes DELMON Stéphanie, NEOLIER Martine, RANSON Elodie.

Ayant donné pouvoir : Mme DARMAILLAC Emilie donne son pouvoir à Mme DELHOUMEAU Monique ; M. PONTCHARRAUD Ludovic donne pouvoir à M. PAILLAT Franck

Excusés : Mme MANGEARD Manon, M. LESPINARD Pierre.

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal du 06 février 2026
2. Grand Cognac : Avis sur les rapports d'évaluation de la CLECT du 04/02/2026
3. Grand Cognac : Avis sur la procédure de modification de droit commun n° 1 du PLUi
4. Budget Principal : Vote du CFU 2025
5. Budget Principal : Affectation des résultats
6. Budget Lotissement Champs du Moulin : Vote du CFU 2025
7. Budget Lotissement Champs du Moulin : Affectations des résultats
8. Prévisions travaux 2026
9. Informations diverses

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 18 h.

Mme DELMON Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire explique que suite à la panne informatique de la DGFIP au niveau national du 05/02 au 25/02/2026, les votes des CFU 2025 des budgets principal et Lotissement ainsi que les affectations de résultats ne peuvent avoir lieu ce soir. Il demande à l'assemblée le retrait de ces quatre points à l'ordre du jour et de les reporter à la prochaine réunion prévue le 06/03/2026. Il est décidé à l'unanimité des membres présents, de retirer ces points de l'ordre du jour et de les reporter à la prochaine réunion prévue le 06/03/2026.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL N° 2026-01 DE LA RÉUNION DU 06 FÉVRIER 2026

Le compte rendu envoyé par voie électronique est approuvé à l'unanimité.

2. GRAND COGNAC : AVIS SUR LES RAPPORTS D'ÉVALUATION DE LA CLECT DU 04/02/2026

M. le Maire fait la lecture du courrier de Grand Cognac et présente les rapports de la CLECT : N° 44 : transfert de l'association Jarnac sport football – N° 45 : transfert de la maison médicale de Hiersac – N° 46 : transfert de voirie à Chassors – N° 47 : transfert de l'espace jeunes de Cognac-Crouin. Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

3. GRAND COGNAC : AVIS SUR LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLUi

M. le Maire explique qu'une procédure de modification de droit commun n°1 du PLUi de Grand Cognac a été prescrite par arrêté du Président n°2025.41 en vue de permettre de créer des emplacements réservés, de supprimer des emplacements réservés, de créer, modifier ou agrandir des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée, ajouter une protection,

d'ajuster le règlement graphique, ajouter un changement de destination et d'agrandir un tramage carrière.

Le projet de modification de droit commun n°1 du PLUI de Grand Cognac porte donc sur les points suivants :

- Créer dix emplacements réservés ;
- Supprimer trois emplacements réservés ;
- Créer seize Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée ;
- Modifier deux Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée ;
- Agrandir deux Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée ;
- Ajouter une protection de type Espace Boisé Classé ;
- Procéder à un ajustement graphique afin de changer la zone au sein d'une zone Ue ;
- Ajouter un changement de destination dans le respect des critères définis dans le PLUi ;
- Ajouter un tramage carrière.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à ce projet de modification.

8. PRÉVISIONS TRAVAUX 2026

M. le Maire présente les tableaux des projets en investissement ainsi qu'en fonctionnement. Il présente aussi les prévisions générales des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des deux budgets. Le montant de la subvention accordé aux associations actives reste à 660 €. (Voir annexes jointes)

9. INFORMATIONS DIVERSES

CFU 2025 des budgets Commune et Lotissement Champs du Moulin : M. le Maire présente les CFU 2025 des deux budgets.

Taux imposition 2026 : M. le Maire rappelle que les taux n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années et propose de ne pas les augmenter en 2026.

La séance est levée à 19 h 50.

La secrétaire,
Stéphanie DELMON

Le Maire,
Bernard DUPONT